

### Les pensions

femmes sur cinq de plus de 65 ans et quatre sur cinq de plus de 75 ans, sont veuves, divorcées ou célibataires. Seulement la moitié de celles qui ont plus de 65 ans vivent avec leur mari, leurs enfants ou d'autres parents. «Au moins, pensent-elles, j'aurai un foyer et des voisins». Là encore, cela ne vaut que pour celles favorisées par la chance. Deux femmes sur cinq parmi les célibataires, veuves ou divorcées à la retraite ayant plus de 70 ans, vivent dans leur propre maison. Une femme sur quatre célibataire, séparée ou divorcée de plus de 70 ans habite dans une pension et près de 70 p. 100 des résidents des maisons de retraite sont des femmes qui ont plus de 65 ans.

D'autres diront: «Eh bien, mon bas de laine me permettra d'aller jusqu'au bout: j'ai épargné au fil des ans». C'est peut-être vrai, mais lorsqu'on examine la situation sous son vrai jour, on constate que trois femmes sur quatre parmi les célibataires, les veuves ou les divorcées de plus de 70 ans ont eu un revenu annuel inférieur à \$5,000 en 1977, et qu'environ 333,000 femmes célibataires, veuves ou divorcées de plus de 60 ans vivaient dans la pauvreté, c'est-à-dire trois fois plus que les hommes.

Nous pourrions examiner également pendant un instant les parents célibataires pauvres qui ne peuvent pas se permettre d'épargner en prévision de la retraite. Ils restent pauvres et c'est un cercle vicieux sans fin.

Les faits prouvent que les femmes âgées sont pauvres et qu'elles sont pénalisées par les conditions actuelles régissant les pensions. En 1979, à la veille de la campagne électorale, le parti conservateur progressiste a fait la déclaration suivante: «Améliorer la situation des femmes âgées constitue l'un de nos importants engagements électoraux». La déclaration disait ceci:

Les femmes sont pénalisées par les dispositions actuelles en matière de pensions. De nombreux rapports prouvent que les femmes âgées sont les plus pauvres du monde. Elles sont en grande partie à la charge du gouvernement. Les problèmes inhérents aux régimes de pensions actuels touchent plus gravement les femmes que les hommes: le manque de stabilité, l'absence de régimes de pensions dans les petites entreprises, la non-indexation des pensions différées et des pensions sous forme de salaires et l'absence de prestations au survivant.

Les femmes souffrent davantage car elles sont plus susceptibles de travailler pour de petites entreprises, à faire partie de façon intermittente de la population active en raison de leurs responsabilités familiales, et qu'elles sont plus souvent veuves.

Par conséquent, le gouvernement précèdent a recommandé un examen complet du régime des revenus de pensions et de retraite et a commencé à communiquer avec les gouvernements provinciaux. Cet examen sera un des sujets de la conférence à venir.

J'ai lu avec intérêt une lettre reçue il y a quelques semaines de M<sup>me</sup> Lucy Pickard, rédacteur du *The Owl*, bulletin d'un centre récréatif pour adultes de Waterloo, qui me faisait part de ses vives inquiétudes concernant les femmes âgées de 45 à 65 ans. Dans cette lettre, Lucy Pickard me parle des femmes qui font partie de ce groupe d'âge et se trouvent doublement handicapés en raison de leur niveau scolaire restreint. Nombre d'entre elles s'étaient lancées dans l'enseignement sans avoir les compétences voulues. La plupart d'entre elles étaient moins portées à s'instruire à l'époque.

Lucy Pickard écrit:

La femme célibataire peu scolarisée ne pouvait ordinairement pas s'assurer la sécurité économique que donne la propriété de sa maison. Il n'y a pas très longtemps, les institutions exigeaient encore la signature d'un homme en garantie au cas de défaut de remboursement du prêt hypothécaire.

J'ai comparé cette coutume à ce que l'on fait dans une autre partie de la circonscription de Waterloo, l'édification d'une communauté. J'ai eu aujourd'hui une conversation au sujet de la tradition mennonite et de la tradition «Doddy House», selon laquelle le cadet ou la cadette hérite de la ferme familiale et selon laquelle on verse au fil des ans des fonds aux autres fils et aux autres filles pour qu'ils puissent acheter leur propre ferme. J'ai entendu parler aujourd'hui de la fille d'une famille qui a acheté une ferme d'un couple sans enfant près de Heidelberg. Ce couple vivra dans la petite maison «doddy». La tradition qui veut que l'on prenne soin des vieux se maintient dans certaines parties de notre collectivité. C'est en quelque sorte le défi que la conférence sur les pensions qui se tiendra bientôt aura à relever, c'est-à-dire répandre cette tradition dans la collectivité.

Le Régime de pensions du Canada suscite certains problèmes, surtout dans le cas des femmes. Le montant de la pension assuré par ce régime est établi en fonction du revenu, et comme les femmes du Canada ne gagnent en moyenne que 58 p. 100 du revenu des hommes, il s'ensuit automatiquement que la plupart des femmes qui font partie de la main-d'œuvre active n'auront pas droit à des prestations aussi élevées que celles des hommes, bien qu'à la retraite leurs besoins ne sont pas moindres que ceux des hommes.

Pour ce qui est de l'admissibilité des ménagères, le congrès du parti progressiste-conservateur qui s'est tenu récemment a confirmé qu'il faudrait modifier le Régime de pensions du Canada pour qu'il tienne mieux compte de l'apport des épouses à l'économie. On a reconnu que les suggestions du ministre relativement aux cotisations volontaires que pourraient verser les ménagères suscitent d'énormes problèmes. Qu'arriverait-il, par exemple, si le mari ne voulait pas donner d'argent à sa femme pour lui permettre de verser sa cotisation? Elle serait dans l'impossibilité de participer. Le gouvernement n'a pas suggéré de mesure pour obliger les maris à permettre à leurs femmes de cotiser. Les épouses riches auraient les moyens de verser leurs cotisations mais pas les pauvres. Cela perpétuerait donc le cercle vicieux de la pauvreté.

Je dois dire que nous trouvons encourageant la première mesure que l'on a prise en apportant des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, modifications qui seront rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier et qui permettront aux épouses qui travaillent dans des entreprises non constituées en sociétés de participer au Régime de pensions du Canada, comme tous les autres travailleurs salariés au Canada. Cette disposition se trouvait dans le budget Crosbie, et nous trouvons encourageant que le ministre l'ait incluse dans les programmes que le gouvernement présente.

Jusqu'ici, les régimes de pensions privés n'ont pas beaucoup aidé les femmes. Je souhaite pour ma part que ces régimes tiennent compte des problèmes des femmes. Nous espérons que la conférence nationale sur les pensions qui aura lieu ici à Ottawa, la semaine prochaine, abordera quelques-uns de ces problèmes.

● (1710)

Les retraites d'entreprise ne profitent pas à beaucoup de femmes, comme nous le rappelle le Conseil consultatif de la situation de la femme. Quatre sur cinq des femmes célibataires, divorcées ou veuves qui ont plus de 65 ans ne bénéficient pas d'un régime privé de pension. Une femme ne touche pas